

Graphique 3: Mesures limitatives de liberté MLL

Commentaire ANQ sur la comparaison présentée (Graphique 3)

Ce graphique présente les résultats des cliniques liés à la proportion de cas (patients concernés par au moins une mesure limitative de liberté), sans ajustement des risques du 01.01.2022 - 31.12.2022. Seules les cliniques ayant appliqué au moins une mesure limitative de liberté durant la période de relevé sont représentées. Au total, 4'475 traitements stationnaires dans 10 (sur 40) cliniques de psychiatrie spécialisée ont pu être évalués.

